

## Circulaire d'information

**INFCIRC/979**

22 mars 2022

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication datée du 21 mars 2022 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 21 mars 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine  
auprès des organisations internationales  
à Vienne

Vienne, le 21 mars 2022

N° 4131/36-197-20970

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Depuis le 24 février 2022, la Fédération de Russie poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Les forces armées russes ciblent les infrastructures civiles en Ukraine avec des missiles et des bombes en violation des normes du droit international, en particulier du droit humanitaire. En outre, la Russie continue de commettre des actes de terrorisme nucléaire contre les installations nucléaires ukrainiennes, leurs infrastructures et leur personnel.

Les forces armées russes ont capturé illégalement et continuent à ce jour de retenir en otage le personnel de deux centrales nucléaires ukrainiennes : la centrale nucléaire de Tchernobyl et celle de Zaporizhzhia.

Dans ce contexte, la mission permanente de l'Ukraine encourage vivement le Secrétariat et les États Membres **à ne pas tenir compte de toute information concernant les installations nucléaires de l'Ukraine ou la situation liée au nucléaire en Ukraine-communicée par la Russie, État agresseur qui commet des crimes de guerre sur le territoire ukrainien souverain.**

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir diffuser la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Secrétariat  
Agence internationale de l'énergie atomique  
Vienne